

COMPTE RENDU DU Conseil MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept , le quatorze décembre , à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Saint Caprais de Bordeaux, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Christian BONETA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Etaient présents : Ms BONETA, MUNOZ, SIERRA, FONTANET, BALAN, BERNARDI, FORESTIER, FESTAL, MURARD, Mmes MANGEMATIN, FROT, CRAYSSAC, DARMAILLAC, BOURDOT, COUTY, MARQUAIS, CORJIAL,

Procurations : Mme LEVY à Mme MANGEMATIN , Mme LEVRAUD à M. BONETA, M. PETIT à Mme CORJIAL , M. BILLET à M. MUNOZ, M. LAYRIS à M. SIERRA, Mme DAUBIE à M. FONTANET

Secrétaire de séance : M . FESTAL

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 septembre dernier est adopté.

Ordre du jour :

En préambule, Mr le Maire indique une modification concernant les statuts de la Communauté De Commune (CDC). Cette modification porte sur les compétences adoptées au Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont une notion est apparue ambiguë. En conséquence et après modification, la CDC va se prononcer ce prochain mardi, ce qui entraîne une approbation de notre Conseil avant la fin de l'année.

Aussi Mr le Maire propose de réunir le Conseil le jeudi 21 décembre à 19h.

I PROJET LOGEVIE

La mise en œuvre de ce projet nécessite la vente d'un terrain communal et le transfert de la zone humide de ce terrain.

Le terrain dont il s'agit est situé route de Gourques, pour être affecté à la construction de logements conventionnés intergénérationnels. L'opération engagée il y a plus d'un an a été arrêtée par la découverte d'une espèce protégée: le triton doré. Il s'agissait dès lors de compenser la superficie de la zone humide , habitat de cette espèce, par une fois et demie (1,5) cette superficie.

Les études menées par les services compétents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ont déterminés que terrain de La Chaise, Chemin du Petit maître, convenait pour l'habitat de cette espèce. Mr le Maire propose donc de prendre une délibération pour sanctuariser cette espace.

Mr Forestier demande quelle est la notion de surface réservée.

Mr le Maire rappelle qu'elle représente 1, 5 fois la surface actuelle.

Mme Marquais demande si des études environnementales concernant la flore

et la faune, ont été réalisées.

Dans l'affirmative Mr le Maire précise qu'elles ont été réalisées par la DDTM et la DREAL.

Mr le Maire s'engage à faire parvenir les rapports et conclusions demandés par Mr Forestier et Mme Marquais.

Mr le Maire indique que la parcelle (du projet) a une superficie de 6 300 m² et la zone humide moins de 1 000 m².

Pour la zone de La Chaise, la mare n'est pas concernée par la zone humide. Mme la Secrétaire Générale précise que la surface de la zone est de 1 719 m².

Mme Couty demande si le terrain restera en zone de loisir léger.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera modifié en conséquence et selon Mr le Maire, il faudra classer la totalité de la zone.

Mme Marquais demande à connaître le projet.

Mr le Maire apporte quelques informations en évoquant l'assèchement de la zone humide, du cours d'eau et l'enfouissement d'un bassin de rétention. Le projet concerne initialement 35 logements intergénérationnels, il sera transmis aux conseillers.

Pour garder des critères environnementaux, le projet ne risque t-il pas de bouleverser les écosystèmes? Il est répondu à Mme Marquais, négativement par Mr le Maire qui précise qu'un écoulement obstrué, avec déversoir existait et qu'il sera remis en fonction.

En réponse à Mme Couty et à Mr Murard, Mr le Maire précise que le terrain de 6 300 m² arrive au droit de la salle Jean Philippe Corjial. Le CCAS sera adossé au lotissement et les colonnes seront intégrées au projet.

Le projet comprendra des logements en accession à la propriété, et en locatif.

Mme Couty rappelle qu'un cheminement était prévu à partir des écoles. Y aura t-il un accord avec le lotisseur ou le terrain appartiendra t-il à la Mairie ?

Ce chemin est non seulement maintenu, mais en plus le château La Cure doit céder une bande de terrain pour une voie douce, piétons vélos, qui favorisera l'accès du clos Belle Vista aux écoles, et "le terrain sera intégré au projet, on passera sur le terrain Logévie" confirme Mr le Maire.

Les conseillers et Mme Couty sont intéressés par le prix de vente du terrain.

Les domaines ont indiqué un prix de 340 200 euros.

Mme Marquais est gênée car on reste toujours dans des accords de principe et souhaite des engagements précis.

Mr le Maire indique que la 1ère proposition portait sur un prix de 240 000 euros.

En réponse à Mme Couty concernant les logements pour les personnes âgées, pour les jeunes, en location ou en accession à la propriété et le pourcentage mis en location, Mr le Maire précise qu'il n'y aura pas de service médicalisé, mais avec une conciergerie et une salle commune.

Cependant, tous les détails ne sont pas encore connus, le projet n'étant pas suffisamment avancé.

Mme Marquais rappelle à Mr le Maire son engagement en réunion publique (à mi mandat) de réunir la commission Travaux et aménagement en vue des discussions en amont (de la décision des projets).

Mr le Maire confirme cet engagement pour ce projet et les autres.

L'attention de Mr le Maire est ensuite attirée par Mme Couty sur le fait qu'un

riverain avait dans une lettre, demandé la mise en place d'une démarche de démocratie participative.

Mr Murard fait aussi remarquer qu'aucune information n'est connue, alors qu'un affichage est réalisé sur le terrain.

Mr le Maire confirme qu'après la prochaine modification du permis d'aménager de Nexity, le projet sera inscrit à l'ordre du jour d'une réunion.

Plus aucune question n'étant posée, il est procédé au vote.

-Délibération pour autoriser la vente du terrain communal.

Mme Marquais, Mr Festal, Mme Couty et Mr Murard s'abstiennent

Les autres conseillers votent favorablement.

-Délibération pour affecter le terrain communal de La Chaise à la mise en œuvre du transfert de la zone humide et de la préservation des espèces.

Mme Marquais s'abstient de voter favorablement en l'absence de tout élément permettant de savoir si c'est ou non une bonne solution.

Les autres conseillers votent favorablement.

II COMMUNAUTE des Communes des PORTES de l'ENTRE-DEUX-MERS:

-Délibération pour l'approbation des statuts modifiés.

Cette délibération est reportée au 21 décembre 2017.

-Délibération pour l'adoption du remboursement de la signalétique.

La signalétique installée par la CDC sur la Commune a coûté 11 289,09 euros. Il convient donc d'en effectuer le remboursement.

Mme Couty indique que le travail n'est pas fini, car des fautes d'orthographe ne sont pas rectifiées depuis 3 ans.

Mr le Maire propose d'accepter le remboursement sous réserve (que le travail soit fini et bien fini).

Le Conseil à l'unanimité adopte la délibération en ce sens.

-Délibération pour confier la Maîtrise d'œuvre du projet Club House Tennis à la CDC.

Le souhait de Mr le Maire est de regrouper les bâtiments sportifs et leurs annexes dont le Club House ce qui entraîne la démolition de l'ancien et la construction d'un nouveau.

Et par conséquent, pour que le projet soit homogène, il convient d'accoler le Club House à la salle de raquette.

Mr le Maire propose donc de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la CDC ainsi la maîtrise d'œuvre se ferait conjointement avec celle de la salle de raquette, ce qui limiterait les coûts.

A Mme Couty qui demande le coût de cette construction , Mr le Maire annonce 195 000 euros.

Mme Marquais demande la surface du bâtiment. Elle rappelle qu'aujourd'hui on confie une maîtrise d'ouvrage à la CDC sur des finances de la Commune et que se sont les St Capraisiens qui vont financer sans que l'on connaisse les projets.

Mr le Maire indique aussi qu'il préside la commission Travaux de la CDC , qui travaille aussi avec la commission Sports.

A Mme Couty qui s'interroge sur l'intérêt de la délégation de maîtrise d'ouvrage , Mr le maire répond que pour l'exécution d'un projet homogène les coûts de l'architecte seront limités.

Le Club House portera le nom de Paul Dupuy dont l'enterrement s'est fait aujourd'hui et qui n'a pas été honoré en début de conseil souligne Mme Couty qui demande si en délibérant favorablement Mr le Maire gardera la main sur la réalisation.

Par l'affirmative, Mr le Maire précise qu'il a été suivi par la CDC.

Mme Marquais demande alors quelles subventions sont accordées au Maître d'ouvrage.

Mr le Maire précise que les subventions accordées au Maître d'ouvrage viendront en déduction.

Il est procédé au vote.

Mme Couty vote contre pour confirmer son orientation de conservation du Club House existant.

Mr Festal et Mme Marquais s'abstiennent.

Les autres conseillers votent favorablement.

III SDEEG:

Mr le Maire propose de passer une convention de maîtrise d'œuvre avec le SDEEG pour l'éclairage du lotissement Argenton et l'accès au CLSH en vue de réaliser les travaux en 2018.

Mme Couty s'interroge pourquoi le solaire n'est pas étudié. Le solaire convient mieux pour les points isolés répond Mr le Maire.

Il est procédé au vote.

Les conseillers votent favorablement.

IV Remplacement d'un Conseiller délégué (commission scolaire):

Mme Chantal Daubie ayant démissionné de la commission scolaire , Mr le Maire propose Nathalie Darmaillac pour la remplacer comme déléguée à la commission scolaire.

Il est procédé au vote.

Mr Balan s'abstient.

Les autres conseillers votent favorablement.

V Questions diverses:

-Mise en sécurité devant le stade

Suite à une intervention de Mme Marquais, Mr le maire fait état d'une convention à passer avec le Conseil Départemental pour des travaux de mise en sécurité devant le stade (D115), pour les amendes de Police et pour demander une subvention.

Pour Mme Marquais, il semble compliqué aujourd'hui de vouloir commencer les travaux en janvier car la convention ne sera effective qu'après le passage en commission permanente du département qui clôture actuellement cette année. Malgré une demande de dérogation pour janvier, l'autorisation, ni l'arrêté ne seront certainement pas donnés. La subvention ne pourra non plus être attribuée.

Mr le Maire décrit les travaux: Un plateau surélevé au carrefour du clos Bella Vista, la mise en place de 2 bouches avaloir à grille, une "écluse" assorti d'un plateau surélevé devant l'accès au terrain "Garbuio" ainsi qu'une canalisation. Cette partie sera mise en limitation de vitesse à 30km/h. La signalisation horizontale et verticale adéquate sera mise en place. L'"écluse" est un rétrécissement permettant une circulation alternée.

Il est procédé au vote.

Le Conseil à l'unanimité vote favorablement.

-Information du CCAS

Mme Mangematin informe que la galette des rois aura lieu le 21 janvier et que les invitations pour les aînés de plus de 70 ans sont lancées. Par ailleurs un bénéfice de 6 629 euros a été réalisé. La récolte pour la Banque Alimentaire a été de 6 caddies qui ont été remis à la Banque Alimentaire de Bordeaux. Celle-ci a félicité le CCAS.

-Projet Nexity

Mme Couty fait remarquer que le projet Nexity a changé de figure.

Mr Murard souligne que les places de parking sont insuffisantes, ce qui amène Mme Marquais à évoqué le problème des transports.

-Transport

Mme Marquais signale que les routes sont de plus en plus encombrées et invite à réfléchir à une philosophie de vie.

Mr le maire évoque les relations de la CDC avec Bordeaux Métropole pour des études en ce sens.

Mme Couty fait observer qu'il y a peu de passage de bus à St Caprais malgré une tête de ligne.

Mme Marquais propose une voie douce pour aller vers Madirac (RD 14) afin

de rejoindre un passage horaire de bus dont 2 qui vont directement à la Faculté.

Il y aurait à réfléchir pour que les St Capraisien aient une aire de covoiturage.

Pour Mr le Maire, la place pour une aire de covoiturage n'a pas été trouvée.

-Rythmes scolaires

Mr Murard aborde les rythmes scolaires et demande si un résumé de la réunion qui s'est tenue à ce sujet ne pourrait être fait.

Mme Bourdot indique que les parents choisissent les horaires est donc les orientations devraient être évoquées pour qu'une décision intervienne vers le mois de Mars.

Mme Frot résume la réunion qui s'est tenue. Ce qui en est ressorti pour le cours élémentaire c'est un maintien d'une semaine de 4,5 jour, mais ceci est assez nuancé.

Pour la maternelle, la semaine de 4 jours à retenu d'avantage l'attention.

Mr Murard demande à Mr le Maire s'il suivrait une décision de l'assemblée scolaire pour un maintien de la semaine à 4,5 jours.

Mr le Maire précise que les subventions sont maintenues pour 2018 et que le Conseil en décidera.

Mme Frot précise que les familles ne participent et sont représentées par l'association des parents d'élèves.

-CCAS

L'association des parents d'élèves a fait dont des sapins de Noël invendus au CCAS qui les redistribuera indique Mme Mangematin.

Pour honorer la mémoire de Mr Paul Dupuy, Mr le Maire fait observer une minute de silence.

La séance est levée à 20 h 15